

Lettre Infos du SNUipp-FSU 66 du vendredi 22 avril 2022

Sommaire :

- Mouvement 2022 : et maintenant ?
- Les réunions d'information syndicale du SNUipp-FSU 66
- RIS spéciale retraite : vendredi 13 mai de 14h à 17h, informez-vous !
- Evaluations d'école : attention danger !
- Non remplacement : ça suffit, on passe à l'action !
- Plus que jamais le 1^{er} mai !

Mouvement 2022



Le mouvement : j'ai fait mes vœux, et après...

Vous avez validé vos vœux pour le mouvement 2022.

Voici la suite des opérations :

Le **04 mai 2022**, vous recevrez dans vos boîtes i-prof votre accusé de réception. Vous devrez vérifier :

- Votre barème (attention, il peut être différent selon vos vœux, vœu 1 majoré si demande réitérée, postes de direction ou postes en ASH avec points de fonction particulière, points de fermeture...)
- La liste de vos vœux

Si vous identifiez des erreurs, vous aurez **jusqu'au 18 mai 2022** pour demander une correction de barème à la DRHE.

Nous vous conseillons vivement de nous envoyer un mail si vous êtes dans ce cas.

Le **31 mai 2022**, les barèmes définitifs seront accessibles et vous pourrez alors vérifier si les corrections demandées ont été prises en compte.

Contactez-nous à nouveau si ce n'est pas le cas.

Les résultats du mouvement seront communiqués le **07 juin 2022** (par i-prof).

Si vous souhaitez faire un recours, contactez-nous afin que nous vous accompagnions dans cette démarche.

En attendant, vous pouvez :

- Remplir notre fiche de contrôle syndical [ici](#)
- Vous rendre sur notre site dédié [là](#) afin que nous puissions vérifier votre barème

[Faire vérifier son barème ICI](#)

Plus que jamais, le 1^{er} mai !



Les organisations syndicales FSU, CGT, UNSA, Solidaires et MNL appellent à réussir un 1er mai revendicatif pour faire de cette journée un temps fort de la mobilisation pour les salaires, les pensions, la protection sociale, les emplois, les services publics, l'engagement de la rupture écologique, les solidarités et la paix ...

[Lire la suite du communiqué intersyndical ici](#)

Rassemblement à Perpignan 10h Place de Catalogne

Non remplacement : ça suffit ! On passe à l'action !

Les non remplacements sont trop nombreux et désorganisent totalement les écoles. Avec le SNUipp-FSU 66, j'agis pour que la situation s'améliore !

Voici le plan d'actions que nous vous proposons :

1. **Nous aussi, on signale les non remplacements !** Utilisez le formulaire de déclaration de non-remplacement proposé par le SNUipp-FSU 66
2. **Appliquer la consigne du SNUipp-FSU 66 :** en cas d'absence non remplacée, on demande aux parents de bien vouloir garder ou faire garder leur enfant, dans la mesure du possible, l'accueil étant assuré pour les autres.
3. **Compléter une fiche SST** pour dénoncer la souffrance au travail liée à l'accueil d'élèves d'une autre classe suite au non-remplacement.
4. Relancer l'utilisation du QR code par les parents

Nous avons détaillé toutes ces actions dans la dernière lettre Internet, [retrouvez tous les documents sur notre site Internet ici](#).

Les Réunions d'Information Syndicale (RIS) du SNUipp-FSU 66

Le SNUipp-FSU permet aux enseignants et aux AESH de se retrouver pour échanger, débattre, s'informer, ...c'est dans les RIS et c'est ici ! 2 possibilités :

- ▶ 2 RIS sur le temps des animations pédagogiques + 1 RIS sur le temps devant élèves
- ou ▶ 3 RIS sur le temps des animations pédagogiques

Même si le format des animations pédagogiques a changé, avec les plans maths et français, **la participation aux RIS reste un droit et nous pouvons toujours les décompter des 108 heures** (hors APC). Les animations pédagogiques annoncées comme "obligatoires" ne le sont toujours pas, la législation n'a pas changé !

Le calendrier des dernières RIS pour cette année scolaire :

Mardi 10 mai à 14h : Perpignan **RIS SPÉCIALE AESH** (SNUipp-FSU 66, 18 rue Condorcet)
Mardi 10 mai à 17h30 : Perpignan (école élémentaire Vertefeuille)
Jeudi 12 mai à 17h30 : Ille sur Têt (école maternelle Torcatis)
Vendredi 13 mai à 14h : Canohès **RIS SPÉCIALE RETRAITES** (détails ci-dessous)

RIS spéciale « RETRAITE »

Nous organisons une **RIS spéciale RETRAITE le vendredi 13 mai de 14h à 17h** à l'école élémentaire de Canohès animée par un membre de l'équipe nationale du SNUipp-FSU.

Quelles démarches pour faire valoir ses droits à la retraite ? Comment calculer sa pension ?
Le point sur les réformes passées et à venir, quels impacts ?

Informez votre IEN de votre participation une semaine avant puisqu'il s'agit d'une RIS sur temps de classe.

Je m'inscris en envoyant un mail à snu66@snuipp.fr

Evaluations d'école : attention, danger !



L'évaluation des écoles à marche forcée : encore un outil de « management » à côté de la plaque !

Alors que ce dispositif va se généraliser, que toutes les écoles du département seront concernées, le SNUipp-FSU apporte un éclairage sur ces évaluations.

D'où ça vient ?

L'origine de cette expérimentation « *d'auto-évaluation des écoles* » provient de la Loi « *pour l'école de la confiance* » du 26 juillet 2019. Cette loi, qui crée le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE) lui confie notamment la mission suivante : « *Il définit le cadre méthodologique et les outils des auto-évaluations et des évaluations des établissements conduites par le ministère chargé de l'Éducation nationale et analyse les résultats de ces évaluations ; pour ce faire, il s'appuie sur toutes les expertises scientifiques, françaises et internationales, qu'il estime nécessaires. Il s'assure de la fréquence régulière de ces évaluations d'établissements et définit les modalités de leur publicité.* »

Cette loi :

- Supprime tout d'abord le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) jugé bien trop indépendant par JM Blanquer.
- Crée le Conseil d'Évaluation de l'École (CEE) dont 9 des 14 membres ont été nommé-es par Jean-Michel Blanquer ! Ce conseil est chargé d'évaluer l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire.
- Prévoit la mise en œuvre d'évaluations conduites par le ministère portant sur les acquis des élèves, les dispositifs éducatifs et les établissements d'enseignement scolaire.
- Prévoit aussi la réalisation d'auto-évaluations et d'évaluations des établissements.

[Pour en savoir plus, consultez notre dossier spécial en cliquant ici](#)

[Se \(re\)syndiquer au SNUipp-FSU !](#)

Le **SNUipp-FSU 66**, c'est une équipe de 10 militant-es, collègues enseignant-es dans le département, déchargé-es d'une partie de leur temps de classe, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils et elles l'ont sur le temps de service mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqué-es par l'administration, répondre aux multiples mails et sollicitations, participer à des réunions, informer, renseigner, défendre, siéger dans les différentes instances, etc ... La force du **SNUipp-FSU 66**, c'est de pouvoir compter sur ses militant-es mais aussi sur les 25 membres du conseil syndical, ainsi que sur l'ensemble de ses syndiqué-es, pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

[Je me syndique](#) ➔ [ICI](#)




Pour nous suivre et nous contacter:

 : snu66@snuipp.fr

 : <http://66.snuipp.fr/>

 : 18, rue Antoine Condorcet 66000 Perpignan

 : Permanences les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 17h, le mercredi matin de 9h à 12h

 : 04.68.50.78.44

 : SNUipp-FSU National: <http://www.snuipp.fr>

 [snuippfsu66](#)  [@snuipp66](#)  [SNUipp-FSU 66](#)

Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)

5 élu(e)s sur 7 à la CAPD

Ton équipe du SNUipp-FSU 66 pour 2021/2022 !

									
Emma Chazarenc	Jean-François Noguès	Audrey Corrège	Jérôme Guy	Océane Salles	Raymond Bot	Aurélie Frénel	Frédéric Traby	Laure Martinez	Christophe Noguère